

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 9 Avril 2018 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Autorisation demande de subvention au Conseil Départemental - Travaux salle des fêtes
- Autorisation demande d'aide de la Région pour la restauration du patrimoine rural
- Autorisation aliénation Terrain communal
- Taux des trois taxes
- Budget Primitif 2018
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	Procuration à Paul DEREIGNAUCOURT
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREIGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie THIBAUT

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 26 Février 2018
- Autorisation demande de subvention au Conseil Départemental - Travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de travaux de mise en conformité et de rénovation de la Salle des Fêtes, le Conseil Départemental du Nord peut être sollicité pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux villages et bourgs,

Il demande l'autorisation de solliciter cette aide au titre de 2018, sur la base des dépenses prévisibles ci-après :

DEPENSES SELON DEVIS		RECETTES PREVISIONNELLES	
Cabinet SCRATCH	35 000,00 €	Subvention Département (40%)	155 240,00 €
DIVERS LOTS	353 100,00 €	Subvention DETR 2019 (30%)	116 430,00 €
		Autofinancement Commune (30%)	116 430,00 €
TOTAL	388 100,00 €	TOTAL	388 100,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France par le biais de l'Aide à la Restauration du Patrimoine Rural du Conseil Départemental du Nord, pour la rénovation de l'Eglise et à signer tous documents y afférents.

➤ **Autorisation demande d'aide de la Région pour la restauration du patrimoine rural**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de travaux de rénovation de l'Eglise, la Région Hauts de France peut intervenir financièrement par le biais de l'Aide à la Restauration du Patrimoine Rural.

Il demande l'autorisation de solliciter cette aide au titre de 2018, sur la base des dépenses prévisibles ci-après :

DEPENSES SELON DEVIS		RECETTES PREVISIONNELLES	
Entreprise ETH	8 125,00 €	Subvention Région (50%)	5 672,50 €
Entreprise WAELS	550,00 €	Fonds de concours CCPC (20%)	2 269,00 €
Entreprise LEPERS	2 670,00 €	Autofinancement Commune (30%)	3 403,50 €
TOTAL	11 345,00 €	TOTAL	11 345,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Hauts de France par le biais de l'Aide à la Restauration du Patrimoine Rural du Conseil Départemental du Nord, pour la rénovation de l'Eglise et à signer tous documents y afférents.

➤ **Autorisation aliénation Terrain communal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur Xavier LE GALL, qui s'est porté acquéreur d'un terrain sur la Commune, situé Rue Deregnacourt, qui sollicite la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain du domaine public communal au droit de sa propriété, pour une superficie d'environ 13 m², cadastré A 1094.

Monsieur le Maire précise que le déclassement préalable ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, est dispensé d'enquête publique conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à 12 voix Pour 3 voix Contre

1. donne un avis favorable pour cette cession de terrain,
2. prononce le déclassement de terrain du domaine public communal pour une superficie d'environ 13 m²,
3. charge Mr le Maire de faire réaliser le document d'arpentage par un géomètre expert,
4. dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,
5. fixe le prix de cession à 90 euros le m²,
6. donne mandat à Mr le Maire pour accomplir les formalités de cession et de publication dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

➤ Taux des trois taxes

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la notification des Services Fiscaux (Etat 1259), indiquant le produit assuré pour 2018

Il propose le maintien des taux adoptés en 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 17,12%
- Foncier bâti : 15,48%
- Foncier non bâti : 55.06%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

De fixer le taux des taxes communales pour 2018 comme proposé ci-dessus

➤ Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, par chapitre sur le budget primitif 2018, arrêté lors de la réunion de la Commission des finances du 19 mars 2018:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	854 010,00 €	854 010,00 €
Section d'investissement	762 264,52 €	762 264,52 €
TOTAL	1 616 274,52 €	1 616 274,52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2018

Vu le projet de budget primitif 2018

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2018, joint en annexe et arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	854 010,00 €	854 010,00 €
Section d'investissement	762 264,52 €	762 264,52 €
TOTAL	1 616 274,52 €	1 616 274,52 €

➤ Questions diverses

- Organisation du parcours du cœur le 22 Avril 2018.
- Conseil municipal des jeunes CR.

La séance est levée à 21 heures



Sophie DEFLANDRE
Première Adjointe

